



GARDONS LE CONTACT

SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS

ACTUALITÉ

Tri des plastiques : pourquoi est-ce différent d'une ville à l'autre ?



« On ne trie pas les pots de yaourt chez toi ? » Vous avez sûrement entendu un proche vous poser la question. Le doute s'installe. Et malheureusement non, tous les plastiques ne se trient pas encore partout en France ! Pourquoi est-ce différent d'un territoire à l'autre ? Quand pourrions-nous trier tous les plastiques ? Explications.

DES OBJECTIFS CHIFFRÉS

Atteindre 100% de collecte des déchets recyclables d'ici 2025, c'est l'un des objectifs dévoilés en 2018 par le Premier Ministre Edouard Philippe, dans la feuille de route de l'économie circulaire. Parmi les différentes mesures présentées, apparait l'harmonisation d'ici à 2022 des consignes de tri pour l'ensemble du territoire. En France, il existe aujourd'hui une différence concernant les consignes de tri du plastique sur les territoires, en lien direct avec les centres de tri, qui traitent les déchets recyclables.

LES USINES DE TRAITEMENT

Sur certains secteurs, comme c'est le cas à Vitré, les centres de tri n'ont pas été conçus pour traiter tous les emballages en plastique. Une modernisation des équipements est nécessaire pour traiter efficacement les pots, barquettes, films, (etc..) et ainsi obtenir le niveau de qualité requis pour le recyclage. Cette modernisation nécessite des investissements que certaines collectivités ne sont pas encore en mesure d'assumer. C'est pourquoi le déploiement de l'extension des consignes de tri du plastique s'effectue de manière progressive.

LES CONSIGNES

Actuellement, sur le territoire du SMICTOM Sud-Est 35, seules les bouteilles et flacons en plastique sont triés pour être recyclés (bouteilles d'eau, d'huile, flacons de shampoing, bidon de javel...), en plus des briques alimentaires, cartons d'emballage et emballages métalliques.



Crédits : P. Lepoutre

DÉCRYPTAGE

Pourquoi doit-on trier ses déchets ?

Sans tri, pas de recyclage ! Le tri des déchets recyclables permet de les transformer en nouveaux objets. Ainsi, on économise des ressources naturelles. Par exemple, une tonne de plastique recyclé permet d'économiser 650 kg de pétrole. Trier, c'est aussi économiser de l'énergie. Extraire des matières premières nécessite en effet plus d'énergie que celle utilisée pendant le recyclage. Une fois triés, les emballages sont déposés au centre de tri de Vitré. Ils sont séparés en diverses matières (différents types de plastique, d'acier, cartons ...) puis expédiés dans des usines de recyclage.

Là-bas, la matière est récupérée pour fabriquer de nouveaux objets. La bouteille d'eau transparente devient de la fibre polaire alors que la canette de soda est transformée en chaise aluminium.

Trier permet aussi de faire des économies ! La collecte et le traitement des déchets a un coût pour l'habitant. Mais il diffère selon que le produit est recyclable ou non. Ainsi une bouteille en plastique jetée dans le bac gris coûte environ 5 fois plus à l'habitant que si elle est bien triée.

EN SAVOIR PLUS : www.smictom-sudest35.fr/dossier

un doute ?



En cas de doute, n'hésitez pas à demander le « guide du tri » auprès du SMICTOM

En bref

Erreurs de tri et leurs conséquences

Un bidon d'huile moteur sale dans un sac jaune, et c'est tout une chaîne qui s'arrête et des emballages qui sont souillés et qui ne pourront donc pas être correctement recyclés

Une bâche dans une borne de collecte, c'est une ouverture bouchée, entraînant parfois des dépôts sauvages en pied de borne... Certaines erreurs coûtent cher. L'engagement de tous est nécessaire pour éviter des surcoûts de traitement inutiles.

Au centre de tri de Vitré, les agents effectuent un tri manuel des déchets. Il est donc primordial de bien respecter les consignes de tri afin de les préserver d'éventuelles blessures.

L'agenda

Le 15 novembre : Conférence de Béa Johnson sur le mode de vie « zéro déchet ». En savoir plus : <https://www.helloasso.com/associations/jce-du-pays-de-vitre>

Du 16 au 24 novembre : Semaine Européenne de Réduction des Déchets



OÙ PUIS-JE TROUVER MA PART INCITATIVE ?

Vos efforts de réduction de vos ordures ménagères de l'année 2019 apparaitront sur votre taxe foncière 2020, pour disposer d'une année complète.